

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C - N° 2529

17 septembre 2015

SOMMAIRE

Awas Luxembourg 6403 S.A	121346	Flocam S.à r.l	121378
Bel-Fa S.A	121346	Followcorp S.à r.l	121390
BNP Paribas Leasing Solutions	121346	Fox III S.à r.l.	121349
Borasco Holding S.à r.l	121347	FS Partners S.à r.l	121350
Catalyst Alpha 2 S.à r.l	121347	FT Development S.A	121350
CBM S.à r.l	121347	FVT S.à r.l	121346
Césport S.à r.l	121346	Gabriel Investments S. à r.l	121350
Copri 3 S.A	121348	GIP Development	121351
Delimo S.à r.l	121348	Gloria Capital SICAV-FIS, S.A	121351
Diagenics SE	121389	GMT II S.A	121351
Diantha S.A	121348	GSI - Grupo Sousa International S.à r.l	121351
Districal S.A	121387	Gubernantia S.à r.l	121352
Donativa S.à r.l	121348	Helioven One S.à r.l	121349
Edoralux S.à r.l	121353	Help Home Construction	121352
EGC 3 S.à r.l.	121391	Hewlett-Packard Luxembourg Development	
Enea Sicav	121391	S.à r.l.	121352
Epic 1 S.à r.l	121349	HMS Lux	121351
Ets. Guy HAECK & FILS S.àr.l		HSBC Trinkaus & Burkhardt (International)	
Eurel International S.A	121392	S.A	
Eurofins Scientific SE	121392	Ignis Global Funds Sicav	
Fagus Multimanager		JN Consult S.à r.l	
Falcom Finance S.à r.l		Morgan Stanley Asset Management S.A	
Fidia S.A	121350	Rudolf S.à r.l	121363
Fifteen Blueberry S.à r.l		Sysco George Town Limited S.à r.l	121385
•			



Awas Luxembourg 6403 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.524.

Les comptes annuels au 30 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

AWAS Luxembourg 6403 S.A.

Signature

Référence de publication: 2015079114/12.

(150091185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Bel-Fa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 64.369.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015079153/10.

(150090682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

BNP Paribas Leasing Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.096.

Les comptes annuels pour la période du 1 ^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

BNP Paribas Leasing Solutions

Peter Van Loon / Carlo Thill

Directeur / Président

Référence de publication: 2015079160/14.

(150090622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Césport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3862 Schifflange, 56A, Cité Op Soltgen.

R.C.S. Luxembourg B 144.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015079187/9.

(150090621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

FVT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 182.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015079414/9.

(150091297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.



Borasco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.819.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Mai 2015.

Borasco Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Manager A

Référence de publication: 2015079163/13.

(150091203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Catalyst Alpha 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.645.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2015079192/12.

(150091195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

CBM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 175.000,00.

Siège social: L-1351 Luxembourg, 19, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 168.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Philippe De Groulaer

Gérant de classe A

Référence de publication: 2015079241/12.

(150090681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Morgan Stanley Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 29.193.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 novembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 8 du 11 janvier 1989.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORGAN STANLEY ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2015079714/15.

(150091201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.



Copri 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 37.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015079261/10.

(150090678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Delimo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3360 Leudelange, 2, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 152.959.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2015079288/13.

(150091233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Diantha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 159.337.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015079295/10.

(150090710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Donativa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 166.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015079304/10.

(150090630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Ets. Guy HAECK & FILS S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 8, Zone d'Activité Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 35.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015079332/11.

(150090691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.



Epic 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 182.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015079361/10.

(150091248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Falcom Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 186.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015079378/10.

(150091175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Fox III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 27 Mai 2015.

Référence de publication: 2015079390/10.

(150090721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Fagus Multimanager, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 64.333.

Le bilan de la Société au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Mai 2015.

Pour FAGUS MULTIMANAGER

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015079394/12.

(150091164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Helioven One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.493.823,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 159.886.

Les comptes annuels pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Helioven One S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015079466/12.

(150091263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.



Fidia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.576.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDIA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015079403/11.

(150090616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

FS Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4223 Esch-sur-Alzette, 37, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 180.373.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRODESSE S.à r.l.

19, rue de la Gare

L-3237 BETTEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2015079412/13.

(150091234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

FT Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 183.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015079413/9.

(150090727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Gabriel Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.875.

Les comptes annuels au 01/01/2014 - 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015079417/9.

(150090613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Ignis Global Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 156.474.

Le bilan de la société au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Mai 2015.

Pour IGNIS GLOBAL FUNDS SICAV

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015079535/12.

(150091276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.



Gloria Capital SICAV-FIS, S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 175.388.

Les comptes annuels au 31 octobre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gloria Capital SICAV-FIS, S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015079426/11.

(150090587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

GIP Development, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Luxembourg, 25, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 185.701.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015079443/9.

(150090712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

GMT II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G.M.T II S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015079445/11.

(150090637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

GSI - Grupo Sousa International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.291.

Les comptes annuels du 1 ^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015079452/13.

(150090605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

HMS Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 10.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015079495/10.

(150091168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.



Gubernantia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8339 Olm, 14, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 113.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015079455/9.

(150091321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Help Home Construction, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4261 Esch-sur-Alzette, 20, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015079467/9.

(150090557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Hewlett-Packard Luxembourg Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 147.773.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1792 du 16 septembre 2009.

Les comptes au 31 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Pour Hewlett-Packard Luxembourg Development S.à r.l.

Liudmila Gorodnikova

Référence de publication: 2015079471/14.

(150091250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

JN Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 925.000,00.

Siège social: L-1351 Luxembourg, 19, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 175.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

Jens Havemann

Gérant

Référence de publication: 2015079577/12.

(150090683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 14.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

Référence de publication: 2015079504/10.

(150090652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.



Edoralux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 196.832.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of the month of June;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

- 1. Permira V L.P.1, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,
- 2. Permira V L.P.2, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,
- 3. P5 Co-Investment L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. L.P., acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,
- 4. Permira Investments Limited, acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,
- 5. P5 CIS S.à r.l., a company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 178072.
- 6. Permira V I.A.S L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. L.P., acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

All here duly represented by Mrs Carine GRUNDHEBER, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of six (6) powers of attorney.

The said powers of attorneys, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as mentioned above, have required the officiating notary to draw up as follows:

- I. The above-mentioned entities are the shareholders (the "Shareholders") which are also holders of all voting rights of Edoralux S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of twenty-seven thousand five hundred Euros (EUR 27,500.-), having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 196832 (the "Company"), incorporated on May 6, 2015 pursuant to a deed of Me Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, whose articles of incorporation (the "Articles") have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and have not been amended since the incorporation.
 - II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Convert the shares of the Company into different classes of shares, i.e. class A1 to class A10 shares, and subsequently reallocate the existing shares into class A1 shares.
- 2. Increase the share capital of the Company by an amount of one million five hundred thirty-five thousand Euros and ten cents (EUR 1,535,000.10) so as to raise it from its amount of twenty-seven thousand five hundred euro (EUR 27,500.-) to one million five hundred sixty-two thousand five hundred Euros and ten cents (EUR 1,562,500.10) by the issue of fifteen million three hundred fifty thousand and one (15,350,001) class A1 shares, fifteen million three hundred fifty thousand and one (15,350,001) class A2 shares, fifteen million three hundred fifty thousand and one (15,350,001) class A4 shares, fifteen million three hundred fifty thousand and one (15,350,001) class A6 shares, fifteen million three hundred fifty thousand and one (15,350,001) class A7 shares, fifteen million three hundred fifty thousand and one (15,350,001) class A8 shares, fifteen million three hundred fifty thousand and one (15,350,001) class A9 shares, and fifteen million three hundred fifty thousand and one (15,350,001) class A9 shares, and fifteen million three hundred fifty thousand and one (15,350,001) class A10 shares, together with a share premium in a total amount of one hundred fifty-one million nine hundred sixty-four thousand nine hundred ninety-nine Euros and ninety-nine cents (EUR 151,964,999.90) paid up through a contribution in cash.

Subscription and payment of the new shares.

3. Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company (the "Articles") to reflect the capital increase.



- 4. Insertion of new articles 8 and 9 in the Articles and subsequent renumbering of the current articles 8 to 20 into articles 10 to 22 of the Articles.
 - 5. Amendment of article 20 (previous article 18) of the Articles.
- 6. Insertion of a new article 21 in the Articles and subsequent renumbering of the articles 21 and 22 (previous articles 19 and 20) into articles 22 and 23 of the Articles.
 - 7. Miscellaneous.

The Shareholders, represented as stated here above, hereby pass the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to convert the shares of the Company into different classes of shares, i.e. class A1 to class A10 shares, and subsequently to reallocate the existing two million seven hundred fifty thousand (2,750,000) shares into two million seven hundred fifty thousand (2,750,000) class A1 shares.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one million five hundred thirty-five thousand Euros and ten cents (EUR 1,535,000.10) so as to raise it from its amount of twenty-seven thousand five hundred Euros (EUR 27,500.-) to one million five hundred sixty-two thousand five hundred Euros and ten cents (EUR 1,562,500.10) by the creation and issue of fifteen million three hundred fifty thousand and one (15,350,001) class A1 shares, fifteen million three hundred fifty thousand and one (15,350,001) class A2 shares, fifteen million three hundred fifty thousand and one (15,350,001) class A4 shares, fifteen million three hundred fifty thousand and one (15,350,001) class A5 shares, fifteen million three hundred fifty thousand and one (15,350,001) class A6 shares, fifteen million three hundred fifty thousand and one (15,350,001) class A7 shares, fifteen million three hundred fifty thousand and one (15,350,001) class A8 shares, fifteen million three hundred fifty thousand and one (15,350,001) class A8 shares, fifteen million three hundred fifty thousand and one (15,350,001) class A8 shares, fifteen million three hundred fifty thousand and one (15,350,001) class A9 shares and fifteen million three hundred fifty thousand and one (15,350,001) class A10 shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "New Shares"), issued together with a share premium of a total amount of one hundred fifty-one million nine hundred sixty-four thousand nine hundred ninety-nine Euros and ninety cents (EUR 151,964,999.90), paid up through a contribution in cash.

Subscription and Payment

The New Shares have been subscribed and paid up as follow:

- 1. Permira V L.P.1, aforementioned, has declared to subscribe to and to fully pay up two million six hundred twenty-one thousand nine hundred ten (2,621,910) class A1 shares, two million six hundred twenty-one thousand nine hundred ten (2,621,910) class A3 shares, two million six hundred twenty-one thousand nine hundred ten (2,621,910) class A4 shares, two million six hundred twenty-one thousand nine hundred ten (2,621,910) class A4 shares, two million six hundred twenty-one thousand nine hundred ten (2,621,910) class A5 shares, two million six hundred twenty-one thousand nine hundred ten (2,621,910) class A6 shares, two million six hundred twenty-one thousand nine hundred ten (2,621,910) class A8 shares, two million six hundred twenty-one thousand nine hundred ten (2,621,910) class A8 shares, two million six hundred twenty-one thousand nine hundred ten (2,621,910) class A10 shares, issued with a share premium of twenty-five million nine hundred fifty-six thousand nine hundred five Euros and three cents (EUR 25,956,905.03), through a contribution in cash.
- 2. Permira V L.P.2, aforementioned, has declared to subscribe to and to fully pay up eleven million nine hundred eighty-two thousand four hundred fifty-one (11,982,451) class A1 shares, eleven million nine hundred eighty-two thousand four hundred fifty-one (11,982,451) class A2 shares, eleven million nine hundred eighty-two thousand four hundred fifty-one (11,982,451) class A3 shares, eleven million nine hundred eighty-two thousand four hundred fifty-one (11,982,451) class A5 shares, eleven million nine hundred eighty-two thousand four hundred fifty-one (11,982,451) class A6 shares, eleven million nine hundred eighty-two thousand four hundred fifty-one (11,982,451) class A6 shares, eleven million nine hundred eighty-two thousand four hundred fifty-one (11,982,451) class A7 shares, eleven million nine hundred eighty-two thousand four hundred fifty-one (11,982,451) class A8 shares, eleven million nine hundred eighty-two thousand four hundred fifty-one (11,982,451) class A9 shares and eleven million nine hundred eighty-two thousand four hundred fifty-one (11,982,451) class A10 shares, issued together with a share premium of one hundred eighteen million six hundred twenty-six thousand two hundred sixty-five Euros and seventy-three cents (EUR 118,626,265.73), through a contribution in cash.
- 3. P5 Co-Investment L.P., aforementioned, has declared to subscribe to and to fully pay up one hundred eighty-seven thousand nine hundred ninety-one (187,991) class A1 shares, one hundred eighty-seven thousand nine hundred ninety-one (187,991) class A2 shares, one hundred eighty-seven thousand nine hundred ninety-one (187,991) class A3 shares, one hundred eighty-seven thousand nine hundred ninety-one (187,991) class A4 shares, one hundred eighty-seven thousand nine hundred ninety-one (187,991) class A6 shares, one hundred eighty-seven thousand nine hundred ninety-one (187,991) class A7 shares, one hundred eighty-seven thousand nine hundred ninety-one (187,991) class A8 shares, one hundred eighty-seven thousand nine hundred ninety-one (187,991) class A9 shares and one hundred eighty-seven thousand nine hundred ninety-one (187,991) class A10 shares, issued together with a share premium of one million eight hundred sixty-one thousand one hundred seven Euros and forty-six cents (EUR 1,861,107.46), through a contribution in cash.



- 4. Permira Investments Limited, aforementioned, has declared to subscribe to and to fully pay up four hundred fifty thousand nine hundred seventy (450,970) class A1 shares, four hundred fifty thousand nine hundred seventy (450,970) class A2 shares, four hundred fifty thousand nine hundred seventy (450,970) class A3 shares, four hundred fifty thousand nine hundred seventy (450,970) class A5 shares, four hundred fifty thousand nine hundred seventy (450,970) class A6 shares, four hundred fifty thousand nine hundred seventy (450,970) class A7 shares, four hundred fifty thousand nine hundred seventy (450,970) class A8 shares, four hundred fifty thousand nine hundred seventy (450,970) class A9 shares and four hundred fifty thousand nine hundred seventy (450,970) class A10 shares, issued together with a share premium of four million four hundred sixty-four thousand six hundred five Euros and four cents (EUR 4,464,605.04), through a contribution in cash.
- 5. P5 CIS S.à r.l., aforementioned, has declared to subscribe to and to fully pay up twenty-seven thousand five hundred twenty-eight (27,528) class A2 shares, twenty-seven thousand five hundred twenty-eight (27,528) class A2 shares, twenty-seven thousand five hundred twenty-eight (27,528) class A3 shares, twenty-seven thousand five hundred twenty-eight (27,528) class A5 shares, twenty-seven thousand five hundred twenty-eight (27,528) class A5 shares, twenty-seven thousand five hundred twenty-eight (27,528) class A7 shares, twenty-seven thousand five hundred twenty-eight (27,528) class A8 shares, twenty-seven thousand five hundred twenty-eight (27,528) class A9 shares and twenty-seven thousand five hundred twenty-eight (27,528) class A10 shares, issued together with a share premium of two hundred seventy-two thousand five hundred twenty-two Euros and eighty-eight cents (EUR 272,522.88), through a contribution in cash.
- 6. Permira V I.A.S L.P., aforementioned, has declared to subscribe to and to fully pay up seventy-nine thousand one hundred fifty-one (79,151) class A1 shares, seventy-nine thousand one hundred fifty-one (79,151) class A2 shares, seventy-nine thousand one hundred fifty-one (79,151) class A3 shares, seventy-nine thousand one hundred fifty-one (79,151) class A4 shares, seventy-nine thousand one hundred fifty-one (79,151) class A5 shares, seventy-nine thousand one hundred fifty-one (79,151) class A7 shares, seventy-nine thousand one hundred fifty-one (79,151) class A8 shares, seventy-nine thousand one hundred fifty-one (79,151) class A9 shares and seventy-nine thousand one hundred fifty-one (79,151) class A10 shares, issued together with a share premium of seven hundred eighty-three thousand five hundred ninety-three Euros and seventy-six cents (EUR 783,593.76) through a contribution in cash.

The total amount of the capital increase amounting to one hundred fifty-three million five hundred thousand Euros (EUR 153,500,000) is allocated as follows: one million five hundred thirty-five thousand Euros and ten cents (EUR 1,535,000.10) to the share capital of the Company and one hundred fifty-one million nine hundred sixty-four thousand nine hundred ninety-nine Euros and ninety cents (EUR 151,964,999.90) to the share premium account of the Company.

The blocking certificate shows that the amount of one hundred fifty-three million five hundred thousand Euros (EUR 153,500,000) is on the bank account of the Company.

Third resolution

Further to the above resolutions, the Shareholders resolve to amend the first paragraph of article 5 of the Articles which shall now on read as follows:

- " **Art. 5.** The Company's share capital is set at one million five hundred sixty-two thousand five hundred Euros and ten cents (EUR 1,562,500.10) divided into:
 - eighteen million one hundred thousand and one (18,100,001) class A1 shares,
 - fifteen million three hundred fifty thousand and one (15,350,001) class A2 shares,
 - fifteen million three hundred fifty thousand and one (15,350,001) class A3 shares,
 - fifteen million three hundred fifty thousand and one (15,350,001) class A4 shares,
 - fifteen million three hundred fifty thousand and one (15,350,001) class $A5\ \text{shares},$
 - fifteen million three hundred fifty thousand and one (15,350,001) class A6 shares,
 - fifteen million three hundred fifty thousand and one (15,350,001) class A7 shares,
 - fifteen million three hundred fifty thousand and one (15,350,001) class A8 shares,
 - fifteen million three hundred fifty thousand and one (15,350,001) class A9 shares, and
 - fifteen million three hundred fifty thousand and one (15,350,001) class A10 shares,

all class A1 to class A10 shares are referred to as the "A Shares", having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each and fully paid up."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to insert new articles 8 and 9 in the Articles and to renumber subsequently the current articles 8 to 20 into articles 10 to 22.

The new articles 8 and 9 shall be read as follows:

Art. 8. The share capital of the Company may be reduced by the cancellation of one or more entire classes of A Shares through the repurchase and cancellation of all the A Shares in issue in such class(es), in accordance with the provisions as



set out in this article 8. In the case of repurchases and cancellations of classes of A Shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order (starting with the class A10).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of A Shares, such class of A Shares gives the right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount) and the holders of A Shares of the repurchased and cancelled class of A Shares shall be entitled to an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each A Share of the relevant class held by them and repurchased and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of A Shares in issue in the class of A Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of Article 21 of the Articles. The Total Cancellation Amount for each relevant class of A Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the redemption and cancellation of the relevant class of A Shares, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount. Upon the repurchase and cancellation of the A Shares of the relevant class of A Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of these Articles, the following words shall have the following definitions:

-"Available Amount" means in relation to the relevant class of A Shares the total amount of net profits attributable to that class of A Shares (subject to the provisions of Article 21 of the Articles) (including carried forward profits), to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to Article 21 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of A Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles or in the reasonable opinion of the board of managers set aside to cover running costs of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PR)$$

Whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits attributable to the class of A Shares in accordance with the provisions of Article 21 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant class of A Shares in accordance with the provisions of Article 21 of the Articles)

P = freely distributable share premium and reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of A Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law;

L = losses (including carried forward losses if any);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles;

PR = sums set aside to cover running costs of the Company in the reasonable opinion of the Manager.

- "Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per A Share within the relevant class to be paid to the Shareholders.
 - "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
- "Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.
 - "Total Cancellation Amount" means the amount to be paid as the redemption price for the class of A Shares so redeemed.
- **Art. 9.** Any amount of share premium paid in addition to the nominal value of any Share shall be allocated to a premium reserve(s), not reserved to specific class of shares or to the holder of the Shares in relation to which it has been paid. Such premium reserve(s) shall be freely distributable by the Company."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend article 20 (previous article 18) of the Articles, which shall now on be read as follows:

" **Art. 20.** Each year, as at the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into."

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Sixth resolution

The Shareholders resolve to insert a new article 21 in the Articles and to renumber subsequently the articles 21 and 22 (previous articles 19 and 20) into articles 22 and 23.

The new article 21 shall be read as follows:

" **Art. 21.** The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the following provisions of this article 21.

The holders of the A Shares are entitled to the following annual fixed dividends:

- the holders of class A1 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the class A1 Shares held by them, then,
- the holders of class A2 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the class A2 Shares held by them, then,
- the holders of class A3 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the class A3 Shares held by them, then,
- the holders of class A4 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the class A4 Shares held by them, then,
- the holders of class A5 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the class A5 Shares held by them, then,
- the holders of class A6 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the class A6 Shares held by them, then
- the holders of class A7 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the class A7 Shares held by them, then
- the holders of class A8 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the par value of the class A8 Shares held by them, then
- the holders of class A9 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the par value of the class A9 Shares held by them, then
 - the holders of class A10 Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should any class of shares have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the next outstanding class of shares to be redeemed in the reverse numerical order (e.g. initially class A10 Shares).

If the dividends referred to above are not declared or paid during one or more particular years, the fixed dividends entitlement shall continue to accrue.

In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto and in accordance with the applicable provisions of such law.

Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers is authorized to declare and pay interim dividends to the shareholder(s) in accordance with the distribution provisions described in the preceding provisions of this Article 21 before the end of the financial year and in accordance with the applicable legal provisions."

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trente juin;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1. Permira V L.P.1, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la Loi de 1995du Limited Partnerships (Guernesey) (telle que modifiée), agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la Loi de 1995du Limited Partnerships (Guernsey) (telle que modifiée), agissant par son general partner Permira V G.P. Limited ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes,
- 2. Permira V L.P.2, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la Loi de 1995 du Limited Partnerships (Guernsey) (telle que modifiée) agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous



la Loi de 1995 du Limited Partnerships (Guernsey) (telle que modifiée), agissant par son general partner Permira V G.P. Limited ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes,

- 3. P5 Co-Investment L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la Loi de 1995 du Limited Partnerships (Guernsey) (telle que modifiée), agissant par son general partner Permira V G.P. L.P., agissant par son general partner Permira V G.P. Limited ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes,
- 4. Permira Investments Limited, agissant par son nominee Permira Nominees Limited dont le siège social est à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes,
- 5. P5 CIS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 178072;
- 6. Permira V I.A.S L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la Loi de 1995 du Limited Partnerships (Guernsey) (telle que modifiée), agissant par son general partner Permira V G.P. L.P., agissant par son general partner Permira V G.P. Limited dont le siège social est à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes,

tous ici dûment représentés par Madame Carine GRUNDHEBER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de six (6) procurations.

Les dites procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- I. Les comparantes susmentionnées sont les associés (les "Associés") détenteurs de tous les droits de vote de Edoralux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de vingt-sept mille cinq cents euros (27.500,- EUR), ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 196832, constituée en date du 6 mai 2015 suivant acte reçu par Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et n'ont pas été modifiés depuis la constitution.
 - II. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Convertir les parts sociales de la Société en différentes classes de part sociales, c'est à dire en parts sociales de catégorie A1 à la catégorie A10, et réallouer subséquemment les parts sociales existantes en parts sociales de catégorie A1.
- 2. Augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million cinq cent trente-cinq mille euros et dix centimes (1.535.000,10 EUR) afin de le porter de son montant actuel de vingt-sept mille cinq cents euros (27.500,- EUR) à un million cinq cent soixante-deux mille cinq cents euros et dix centimes (1.562.500,10 EUR) par l'émission de quinze millions trois cent cinquante mille et une (15.350.001) parts sociales de catégorie A1, quinze millions trois cent cinquante mille et une (15.350.001) parts sociales de catégorie A2, quinze millions trois cent cinquante mille et une (15.350.001) parts sociales de catégorie A4, quinze millions trois cent cinquante mille et une (15.350.001) parts sociales de catégorie A5, quinze millions trois cent cinquante mille et une (15.350.001) parts sociales de catégorie A6, quinze millions trois cent cinquante mille et une (15.350.001) parts sociales de catégorie A7, quinze millions trois cent cinquante mille et une (15.350.001) parts sociales de catégorie A7, quinze millions trois cent cinquante mille et une (15.350.001) parts sociales de catégorie A9 et quinze millions trois cent cinquante mille et une (15.350.001) parts sociales de catégorie A9 et quinze millions trois cent cinquante mille et une (15.350.001) parts sociales de catégorie A9 et quinze millions trois cent cinquante mille et une (15.350.001) parts sociales de catégorie A9 et quinze millions trois cent cinquante mille et une (15.350.001) parts sociales de catégorie A9 et quinze millions trois cent cinquante mille et une (15.350.001) parts sociales de catégorie A9 et quinze millions trois cent cinquante mille et une (15.350.001) parts sociales de catégorie A9 et quinze millions trois cent cinquante mille et une (15.350.001) parts sociales de catégorie A10, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de cent cinquante et un millions neuf cent soixante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix entimes (151.964.999,90 EUR) libérée par un apport en numéraire.

Souscription et libération des nouvelles parts sociales.

- 3. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société (les "Statuts") pour refléter l'augmentation de capital.
- 4. Insertion de nouveaux articles 8 et 9 dans les Statuts et renumérotation subséquente des actuels articles 8 à 20 en articles 10 à 22 des Statuts.
 - 5. Modification de l'article 20 (anciennement article 18) des Statuts.
- 6. Insertion d'un nouvel article 21 dans les Statuts et renumérotation subséquente des actuels articles 21 et 22 (anciennement articles 19 et 20) en articles 22 et 23 des Statuts.
 - 7. Divers

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de convertir les parts sociales de la Société en différentes catégories de part sociales, c'est à dire en parts sociales de catégorie A1 à la catégorie A10, et de requalifier les deux millions sept cent cinquante mille (2.750.000) parts sociales existantes en deux millions sept cent cinquante mille (2.750.000) parts sociales de catégorie A1.



Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant d'un million cinq cent trente-cinq mille euros et dix centimes (1.535.000,10 EUR) afin de le porter de son montant actuel de vingt-sept mille cinq cents euros (27.500,- EUR) à un million cinq cent soixante-deux mille cinq cents euros et dix centimes (1.562.500,10 EUR) par la création et l'émission de quinze millions trois cent cinquante mille et une (15.350.001) parts sociales de catégorie A1, quinze millions trois cent cinquante mille et une (15.350.001) parts sociales de catégorie A2, quinze millions trois cent cinquante mille et une (15.350.001) parts sociales de catégorie A4, quinze millions trois cent cinquante mille et une (15.350.001) parts sociales de catégorie A5, quinze millions trois cent cinquante mille et une (15.350.001) parts sociales de catégorie A6, quinze millions trois cent cinquante mille et une (15.350.001) parts sociales de catégorie A6, quinze millions trois cent cinquante mille et une (15.350.001) parts sociales de catégorie A7, quinze millions trois cent cinquante mille et une (15.350.001) parts sociales de catégorie A8, quinze millions trois cent cinquante mille et une (15.350.001) parts sociales de catégorie A9 et quinze millions trois cent cinquante mille et une (15.350.001) parts sociales de catégorie A9 et quinze millions trois cent cinquante mille et une (15.350.001) parts sociales de catégorie A9 et quinze millions trois cent cinquante mille et une (15.350.001) parts sociales de catégorie A9 et quinze millions trois cent cinquante mille et une (15.350.001) parts sociales de catégorie A9 et quinze millions trois cent cinquante mille et une (15.350.001) parts sociales de catégorie A9 et quinze millions trois cent cinquante mille et une (15.350.001) parts sociales de catégorie A9 et quinze millions trois cent cinquante mille et une (15.350.001) parts sociales de catégorie A9 et quinze millions trois cent cinquante mille et une (15.350.001) parts sociales de catégorie A9, quinze millions troi

Souscription et Libération

Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

- 1. Permira V L.P.1, susmentionnée, a déclaré souscrire et libérer intégralement deux millions six cent vingt et un mille neuf cent dix (2.621.910) nouvelles parts sociales de catégorie A1, deux millions six cent vingt et un mille neuf cent dix (2.621.910) nouvelles parts sociales de catégorie A2, deux millions six cent vingt et un mille neuf cent dix (2.621.910) nouvelles parts sociales de catégorie A3, deux millions six cent vingt et un mille neuf cent dix (2.621.910) nouvelles parts sociales de catégorie A4, deux millions six cent vingt et un mille neuf cent dix (2.621.910) nouvelles parts sociales de catégorie A5, deux millions six cent vingt et un mille neuf cent dix (2.621.910) nouvelles parts sociales de catégorie A6, deux millions six cent vingt et un mille neuf cent dix (2.621.910) nouvelles parts sociales de catégorie A7, deux millions six cent vingt et un mille neuf cent dix (2.621.910) nouvelles parts sociales de catégorie A8, deux millions six cent vingt et un mille neuf cent dix (2.621.910) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et deux millions six cent vingt et un mille neuf cent dix (2.621.910) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et deux millions six cent vingt et un mille neuf cent dix (2.621.910) nouvelles parts sociales de catégorie A10, émises avec une prime d'émission de vingt-cinq millions neuf cent cinquante-six mille neuf cent cinq euros et trois centimes (25.956.905,03 EUR) par un apport en numéraire.
- 2. Permira V L.P.2, susmentionnée, a déclaré souscrire et libérer intégralement onze millions neuf cent quatre-vingt-deux mille quatre cent cinquante et une (11.982.451) nouvelles parts sociales de catégorie A1, onze millions neuf cent quatre-vingt-deux mille quatre cent cinquante et une (11.982.451) nouvelles parts sociales de catégorie A2, onze millions neuf cent quatre-vingt-deux mille quatre cent cinquante et une (11.982.451) nouvelles parts sociales de catégorie A4, onze millions neuf cent quatre-vingt-deux mille quatre cent cinquante et une (11.982.451) nouvelles parts sociales de catégorie A5, onze millions neuf cent quatre-vingt-deux mille quatre cent cinquante et une (11.982.451) nouvelles parts sociales de catégorie A6, onze millions neuf cent quatre-vingt-deux mille quatre cent cinquante et une (11.982.451) nouvelles parts sociales de catégorie A7, onze millions neuf cent quatre-vingt-deux mille quatre cent cinquante et une (11.982.451) nouvelles parts sociales de catégorie A8, onze millions neuf cent quatre-vingt-deux mille quatre cent cinquante et une (11.982.451) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et onze millions neuf cent quatre-vingt-deux mille quatre cent cinquante et une (11.982.451) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et onze millions neuf cent quatre-vingt-deux mille quatre cent cinquante et une (11.982.451) nouvelles parts sociales de catégorie A10, émises avec une prime d'émission de cent dixhuit millions six cent vingt-six mille deux cent soixante-cinq euros et soixante-treize centimes (118.626.265,73 EUR) par un apport en numéraire.
- 3. P5 Co-Investment L.P., susmentionnée, a déclaré souscrire et libérer intégralement cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze (187.991) nouvelles parts sociales de catégorie A1, cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze (187.991) nouvelles parts sociales de catégorie A2, cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze (187.991) nouvelles parts sociales de catégorie A3, cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze (187.991) nouvelles parts sociales de catégorie A4, cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze (187.991) nouvelles parts sociales de catégorie A5, cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze (187.991) nouvelles parts sociales de catégorie A6, cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze (187.991) nouvelles parts sociales de catégorie A7, cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze (187.991) nouvelles parts sociales de catégorie A8, cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze (187.991) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze (187.991) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze (187.991) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze (187.991) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze (187.991) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze (187.991) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze (187.991) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze (187.991) nouvelles parts sociales de catégorie A10, émises avec une prime d'émission d'un million huit cent soixante et un mille cent sept euros et quatra-vingt-six centimes (1.861.107,46 EUR) par un apport en numéraire.
- 4. Permira Investments Limited, susmentionnée, a déclaré souscrire et libérer intégralement quatre cent cinquante mille neuf cent soixante-dix (450.970) nouvelles parts sociales de catégorie A1, quatre cent cinquante mille neuf cent soixante-dix (450.970) nouvelles parts sociales de catégorie A2, quatre cent cinquante mille neuf cent soixante-dix (450.970) nouvelles parts sociales de catégorie A3, quatre cent cinquante mille neuf cent soixante-dix (450.970) nouvelles parts sociales de catégorie A4, quatre cent cinquante mille neuf cent soixante-dix (450.970) nouvelles parts sociales de catégorie A5, quatre cent cinquante mille neuf cent soixante-dix (450.970) nouvelles parts sociales de catégorie A6, quatre cent



cinquante mille neuf cent soixante-dix (450.970) nouvelles parts sociales de catégorie A7, quatre cent cinquante mille neuf cent soixante-dix (450.970) nouvelles parts sociales de catégorie A8, quatre cent cinquante mille neuf cent soixante-dix (450.970) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et quatre cent cinquante mille neuf cent soixante-dix (450.970) nouvelles parts sociales de catégorie A10, émises avec une prime d'émission de quatre millions quatre cent soixante-quatre mille six cent cinq euros et quatre centimes (4.464.605,04 EUR) par un apport en numéraire.

- 5. P5 CIS S.à r.l., susmentionnée, a déclaré souscrire et libérer intégralement vingt-sept mille cinq cent vingt-huit (27.528) nouvelles parts sociales de catégorie A1, vingt-sept mille cinq cent vingt-huit (27.528) nouvelles parts sociales de catégorie A2, vingt-sept mille cinq cent vingt-huit (27.528) nouvelles parts sociales de catégorie A3, vingt-sept mille cinq cent vingt-huit (27.528) nouvelles parts sociales de catégorie A4, vingt-sept mille cinq cent vingt-huit (27.528) nouvelles parts sociales de catégorie A6, vingt-sept mille cinq cent vingt-huit (27.528) nouvelles parts sociales de catégorie A7, vingt-sept mille cinq cent vingt-huit (27.528) nouvelles parts sociales de catégorie A8, vingt-sept mille cinq cent vingt-huit (27.528) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et vingt-sept mille cinq cent vingt-huit (27.528) nouvelles parts sociales de catégorie A10, émises avec une prime d'émission de deux cent soixante-douze mille cinq cent vingt-deux euros et quatre-vingt-huit centimes (272.522,88 EUR) par un apport en numéraire.
- 6. Permira V I.A.S. L.P., susmentionnée, a déclaré souscrire et libérer intégralement soixante-dix-neuf mille cent cinquante et une (79.151) nouvelles parts sociales de catégorie A1, soixante-dix-neuf mille cent cinquante et une (79.151) nouvelles parts sociales de catégorie A2, soixante-dix-neuf mille cent cinquante et une (79.151) nouvelles parts sociales de catégorie A4, soixante-dix-neuf mille cent cinquante et une (79.151) nouvelles parts sociales de catégorie A5, soixante-dix-neuf mille cent cinquante et une (79.151) nouvelles parts sociales de catégorie A6, soixante-dix-neuf mille cent cinquante et une (79.151) nouvelles parts sociales de catégorie A7, soixante-dix-neuf mille cent cinquante et une (79.151) nouvelles parts sociales de catégorie A8, soixante-dix-neuf mille cent cinquante et une (79.151) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et soixante-dix-neuf mille cent cinquante et une (79.151) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et soixante-dix-neuf mille cent cinquante et une (79.151) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et soixante-dix-neuf mille cent cinquante et une (79.151) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et soixante-dix-neuf mille cent cinquante et une (79.151) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et soixante-dix-neuf mille cent cinquante et une (79.151) nouvelles parts sociales de catégorie A10, émises avec une prime d'émission de sept cent quatre-vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-treize euros et soixante-seize centimes (783.593,76 EUR) par un apport en numéraire.

Le montant total de l'augmentation de capital d'un montant de cent cinquante-trois millions cinq cent mille euros (153.500.000,- EUR) est alloué comme suit: un million cinq cent trente-cinq mille euros et dix centimes (1.535.000,10 EUR) au capital social de la Société et cent cinquante et un millions neuf cent soixante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes (151.964.999,90 EUR) au compte de prime d'émission de la Société.

Le certificat de blocage montre que le montant de cent cinquante-trois millions cinq cent mille euros (153.500.000,-EUR) est sur le compte en banque de la Société.

Troisième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts qui se lira désormais comme suit:

- " Art. 5. Le capital souscrit de la Société est fixé à un million cinq cent soixante-deux mille cinq cents euros et dix centimes (1.562.500,10 EUR) représenté par:
 - dix-huit millions cent mille et une (18.100.001) parts sociales de catégorie A1;
 - quinze millions trois cent cinquante mille et une (15.350.001) parts sociales de catégorie A2;
 - quinze millions trois cent cinquante mille et une (15.350.001) parts sociales de catégorie A3;
 - quinze millions trois cent cinquante mille et une (15.350.001) parts sociales de catégorie A4;
 - quinze millions trois cent cinquante mille et une (15.350.001) parts sociales de catégorie A5;
 - quinze millions trois cent cinquante mille et une (15.350.001) parts sociales de catégorie A6;
 - quinze millions trois cent cinquante mille et une (15.350.001) parts sociales de catégorie A7;
 - quinze millions trois cent cinquante mille et une (15.350.001) parts sociales de catégorie A8;
 - quinze millions trois cent cinquante mille et une (15.350.001) parts sociales de catégorie A9;
 - quinze millions trois cent cinquante mille et une (15.350.001) parts sociales de catégorie A10;

toutes les parts sociales de catégorie A1 à A10 sont référencées en tant que "Parts Sociales A", ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune et entièrement libérées."

Quatrième résolution

Les Associés décident d'insérer de nouveaux articles 8 et 9 dans les Statuts et de renuméroter subséquemment les actuels articles 8 à 20 en nouveaux articles 10 à 22.

Les nouveaux articles 8 et 9 se liront désormais comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs catégories de Parts Sociales A par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales A émises dans de telle(s) catégorie(s), conformément



aux dispositions prévues dans cet article 8. Dans le cas de rachats et d'annulations de catégorie de Parts Sociales A, ces annulations et rachats devront être réalisés dans l'ordre numérique inverse (commençant avec la classe A10).

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales A, cette catégorie de Parts Sociales A donne le droit aux détenteurs au pro rata de leur détention dans cette catégorie au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation) et les détenteurs des Parts Sociales A de la catégorie de Parts Sociales A rachetée et annulée auront droit à un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale A de la catégorie concernée détenue par eux et rachetée et annulée.

La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales A émises dans la catégorie de Parts Sociales A devant être rachetée et annulée.

Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil de Gérance sur la base de Comptes Intérimaires concernés et conformément aux dispositions de l'Article 21 des Statuts. Le Montant Total d'Annulation pour chaque catégorie concernée de Parts Sociales A sera le Montant Disponible de la catégorie de Parts Sociales A concernée au moment du rachat et de l'annulation de la catégorie de Parts Sociales A concernée, étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne devra jamais être supérieur au Montant Disponible. Sur le rachat et l'annulation des Parts Sociales A de la catégorie de Parts Sociales A concernée, la Valeur d'Annulation Par Action sera due et payable par la Société.

Pour les besoins de ces Statuts, les mots suivants auront les définitions suivantes:

- "Montant Disponible" signifie en relation avec la catégorie de Parts Sociales A concernée, le montant total des bénéfices nets attribuables à cette catégorie de Parts Sociales A (sous réserve des dispositions de l'Article 21 des présents Statuts) (y compris les bénéfices reportés), dans la mesure où les Associés auraient été en droit de réclamer des distributions de dividende conformément à l'Article 21 des Statuts, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable (y compris pour éviter tout doute la réserve de prime d'émission) et (ii) selon le cas, par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale liée à la classe de Parts Sociales A devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts ou mises à part pour couvrir les coûts de fonctionnement de la Société selon l'opinion raisonnable du conseil de gérance, à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires pertinents (pour éviter tout doute, sans double calcul) de telle façon que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PR)$$

Où:

AA = Montant Disponible;

NP = bénéfices nets attribuables à la catégorie de Parts Sociales A conformément aux dispositions de l'Article 21 des Statuts (y compris les profits à reporter ainsi que déterminés pour la catégorie de Parts Sociales A concernée conformément aux dispositions de l'Article 21 des Statuts);

P = toute réserve librement distribuable;

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale lié à la classe de Parts Sociales A devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi;

L = pertes (y compris, le cas échéant, les pertes reportées);

LR = toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts;

PR = les sommes mises à part pour couvrir les coûts de fonctionnement de la Société selon l'opinion raisonnable du conseil de gérance.

- "Valeur d'Annulation Par Part Sociale" signifie le montant d'annulation par part sociale à payer aux Associés;
- "Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés;
- "Date des Comptes Intérimaires" signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat de la classe de Parts Sociales concernée:
- "Montant Total d'Annulation" signifie le montant à payer comme prix de rachat pour la catégorie de Parts Sociales A ainsi rachetée;
- **Art. 9.** Tout montant de prime d'émission versé en plus de la valeur nominale de toute Part Sociale sera alloué à une ou des réserves de prime d'émission, non réservée(s) à une catégorie de Parts Sociales spécifique ou au détenteur de Parts Sociales au titre desquelles il a été payé. Cette ou ces réserves de prime d'émission sera(seront) librement distribuable(s) par la Société."

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 20 (précédent article 18) des Statuts qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 20.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera établi un inventaire des dettes et des créances de la Société, ainsi qu'un compte de perte et de profit.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la société.

Chaque année cinq pour cent sera transféré à la réserve légale.



Cette déduction cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint un dixième du capital émis mais doit être effectif jusqu'à ce que le fond de réserve est entièrement reconstitué si, à un tout moment et pour n'importe quelle raison, il a été entamé."

Sixième résolution

Les Associés décident d'insérer un nouvel article 21 dans les Statuts et de renuméroter subséquemment les articles 21 et 22 (précédents articles 19 et 20) en articles 22 et 23.

Le nouvel article 21 se lira comme suit:

" **Art. 21.** La décision de distribuer les fonds et la détermination du montant d'une telle distribution sera prise par les Associés conformément aux dispositions suivantes de cet article 21.

Les détenteurs de Part Sociales A ont droit aux dividendes fixes annuels suivants:

- les détenteurs de Parts Sociales de catégorie A1 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A1 détenus par eux, puis.
- les détenteurs de Parts Sociales de catégorie A2 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A2 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de catégorie A3 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A3 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de catégorie A4 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A4 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de catégorie A5 auront le droit recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A5 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de catégorie A6 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A6 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de catégorie A7 auront le droit recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A7 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de catégorie A8 auront le droit recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A8 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de catégorie A9 auront le droit recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A9 détenus par eux, puis,
 - les détenteurs de Parts Sociales de catégorie A10 auront le droit de recevoir le restant de toute distribution de dividende.

Dans le cas où une catégorie de parts sociales a été annulée à la suite de son rachat ou autrement au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividendes sera alloué à la catégorie de Parts Sociales suivante restante devant être rachetée dans l'ordre numérique inverse (par exemple, d'abord les Parts Sociales de catégorie A10).

Si les dividendes susmentionnés ne sont pas déclarés ou payés durant une ou plusieurs années en particulier, les dividendes fixes continueront de produire des intérêts.

Dans tous les cas, les dividendes peuvent seulement être distribués et les Parts Sociales rachetées dans la mesure où la Société a des sommes distribuables au sens de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications relatives et conformément aux dispositions applicables de ladite loi.

Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance est autorisé à déclarer et payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) conformément aux dispositions relatives à la distribution décrites dans les précédentes dispositions du présent Article 21 avant la fin de l'exercice social et conformément aux dispositions légales applicables."

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais et français, déclare qu'à la demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et, à la demande des mêmes comparantes, qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. GRUNDHEBER, C. WERSANDT.



Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 2 juillet 2015. 2LAC/2015/14743. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Référence de publication: 2015127267/570.

(150136542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Rudolf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 198.804.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of July.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

RUDOLF LIEGENSCHAFTEN GmbH & Co. KG, a Kommanditgesellschaft, duly incorporated and existing under the Law of Germany, having its registered office at 65G Weißenfelser Straße, 04229 Leipzig, Germany, registered with the Handelsregister A des Amtsgerichts Leipzig under number HRA 16698,

duly represented by Mr Giovanni CIRASA, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 10 th July 2015 given under private seal.

This proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in the above capacity, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is established as follows:

Art. 1. Form. A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the "Company") governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

- Art. 2. Corporate name. The Company will exist under the corporate name of "RUDOLF S.à r.l.".
- **Art. 3.** Corporate objects. The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may also enter into the following transactions (it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as regulated activity of the financial sector):

- to grant every assistance and any financial support, whether by way of loans, advances or otherwise to its direct and indirect subsidiaries affiliates and/or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, and/or entities belonging to its Group, the Group being referred to as the group of companies which includes the direct and indirect shareholders of the Company as well as their direct and indirect subsidiaries;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present and future) or by all or any such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its direct and indirect subsidiaries, affiliates and/ or entities belonging to its Group, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg laws.
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

The Company may invest in real estate that is exclusively used for investment purposes and not for the own use of the Company.



In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever, which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the managers.

The managers may establish subsidiaries and branches in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.00) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares of a par value of one Euro (EUR 1.00) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

All shares will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

- **Art. 7. Changes to the capital.** The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.
- **Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole share-holder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

- **Art. 10. Transfer of shares.** Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five per cent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five per cent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.
 - **Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.
- **Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.
- **Art. 13. Managers.** The Company is managed by one or more manager(s), who need not to be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an unlimited period years.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a single majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers composed of category A and category B managers and articles 14, 15 and 16 shall apply.

Art. 14. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.



Art. 15. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by any manager. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members is present or represented and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B are present or represented. Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B vote in favour of the decisions.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 16. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by, at least, one manager of category A and one manager of category B or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

- **Art. 17. Powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposal in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.
- **Art. 18. Delegation of powers.** The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the company to one of its members

The managers may further delegate specific powers to any managers or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

If more than one manager is appointed, any delegation of powers has to be decided by at least one manager of category A and one manager of category B.

- **Art. 19. Representation of the Company.** The Company shall be bound towards third parties, in case of a sole manager, by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by (i) the joint signatures of one manager of category A and one manager of category B, (ii) the sole signature of the manager to whom the daily management of the Company has been delegated, within the scope of the daily management, and (iii) the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the managers, within the limits of such powers.
- **Art. 20. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.
- **Art. 21. Liability of the managers.** No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

Art. 22. Decisions of the shareholders.

- 1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.
- 2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

Art. 23. Minutes. The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. The powers-of-attorney are attached to the minutes.



- Art. 24. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.
- **Art. 25. Financial statements Statutory auditor.** Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

Art. 26. Allocation of profits. Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The manager(s) may decide on the declaration and payment of interim dividends.

- **Art. 27. Dissolution liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).
- **Art. 28. Matters not provided.** All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

All the 12,500.00 (twelve thousand five hundred) ordinary shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash by RUDOLF LIEGENSCHAFTEN GmbH & Co. KG, previously named.

The amount of EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred Euros) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provision

The first financial year starts on this date and ends on 31 December 2015.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,000.00 (one thousand Euros).

Extraordinary general meeting

The founding shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions as sole shareholder of the Company pursuant to article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended:

- I. Resolved to set at two (2) the number of managers and further resolved to appoint the following as managers for an unlimited period:
- Mr Friedhelm GRÄF, company director, with personal address in 10, Ludwig-Rosenberg-Strasse, 40883 Ratingen, Germany, as manager A,
- Mr Tillmann SAUER-MORHARD, company director, with personal address in 10, Von-Luck-Strasse, Steglitz-Zehlendorf, Berlin, Germany, as manager A,
- Mr Richard HAWEL, company director, with professional address in 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, as manager B.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 17 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the joint signatures of any two managers.

II. The registered office of the Company shall be set at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Whereof, the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.



The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with, the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le treize juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

RUDOLF LIEGENSCHAFTEN GmbH & Co. KG, une Kommanditgesellschaft, constituée et existante selon les lois allemandes, ayant son siège social au 65G Weißenfelser Straße, 04229 Leipzig, Germany, enregistrée auprès du Handelsregister A des Amtsgerichts Leipzig sous le numéro HRA 16698,

dûment représentée par Monsieur Giovanni CIRASA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 10 juillet 2015 donnée sous seing privé.

Cette procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il est constituée comme suit:

Art. 1 et . **Forme.** Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

- Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de "RUDOLF S.à r.l.".
- **Art. 3. Objet.** La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;
- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non par pour l'utilisation personnelle de la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.



Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00), représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ordinaires d'une valeur d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'Associé Unique ou de la collectivité des Associés, selon le cas.

La Société pourra, sans limite aucune, accepter tout apport de fonds propres ou toute autre contribution sans émission de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport, et pourra créditer ces apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes devront être prises par l'(les) Associé(s) et seront régies par la Loi de 1915 et les présents statuts. Afin d'éviter toute équivoque, chacune de ces décisions pourra, sans caractère obligatoire, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

Toutes les parts sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

- **Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.
- Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

- **Art. 10. Cession de parts sociales.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.
 - Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.
- **Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 13. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

Art. 14. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par chaque gérant. Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité des gérants est présente ou représentée et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.



Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion cette majorité devant obligatoirement comporter le vote d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 16. Procès verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

- **Art. 17. Pouvoirs.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.
- **Art. 18. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Si plus d'un gérant est nommé, toute décision de délégation de pouvoirs doit être prise par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

- Art. 19. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par (i) la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, (ii) par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée et, (iii) par la signature individuelle ou conjointe à toute personne à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.
- **Art. 20. Événements affectant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.
- Art. 21. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat

Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.

- 1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.
- 2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

- **Art. 23. Procès-verbaux.** Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.
 - Art. 24. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 25. Bilan Conseil de surveillance. Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.



Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises.

Art. 26. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. Les gérant (s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

- **Art. 27. Dissolution. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 28. Dispositions générales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Toutes les douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ordinaires ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire par RUDOLF LIEGENSCHAFTEN GmbH & Co. KG, prénommée.

La somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2015.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes comme associé unique de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée:

- I. Décide de fixer à deux (2), le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer comme gérants pour une durée indéterminée:
- Monsieur Friedhelm GRÄF, directeur de société, demeurant au 10, Ludwig-Rosenberg-Strasse, 40883 Ratingen, Allemagne, comme gérant A,
- Monsieur Tillmann SAUER-MORHARD, directeur de société, demeurant au 10, Von-Luck-Strasse, Steglitz-Zehlendorf, Berlin, Allemagne, comme gérant A,
- Monsieur Richard HAWEL, directeur de société, demeurant professionnellement au 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, comme gérant B.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.

II. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: G. CIRASA, J.J. WAGNER.



Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 juillet 2015. Relation: EAC/2015/16633. Reçu soixante-quinze Euros (75. EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015127780/432.

(150137520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Fifteen Blueberry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 198.762.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of July.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The founder is here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10 th, 1915 on commercial companies, including its article 209, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

- Art. 2. The Company's name is "Fifteen Blueberry S.à r.l.".
- Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.



- **Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- **Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

- **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares of EUR 1 (one Euro) each.
 - Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.
 - Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the coordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be represented vis-à-vis third parties and bound by the sole signature of the manager in the case of a sole manager, by the joint signature of two managers in the case of a board of managers, but in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) by the signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by two managers but, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager (including by way of representation).

- **Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.
 - **Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.



Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of share-holders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10^{th} , 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

- Art. 16. The Company's financial year begins on January 1 st and closes on December 31 st
- **Art. 17.** Each year, as of the 31 st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

- Art. 8. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.
- **Art. 9.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.



Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1 st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

The first financial year shall begin today and end on 31 st December 2016.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Alter Domus Luxembourg S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.-EUR).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:
- Mr Christophe Davezac, private employee, born on 14 th February 1964 in Cahors, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Mr. José Correia, private employee, born on 4 th October 1971 in Palmeira-Braga, Portugal, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of two managers.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois de juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Fondateur ici représenté par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1 er . Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi long-temps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Fifteen Blueberry S.à r.l.".



Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

- Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- **Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

- **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1 (un Euro) chacune.
 - Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.
 - Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Le Conseil de gérance choisira un président parmi ses membres, mais qui n'aura pas de voix prépondérante. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence



devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un seul gérant en cas de gérant unique, par la signature conjointe de deux gérants en cas d'un conseil de gérance, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), par la signature d'un gérant de classe A et de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature ou par la signature conjointe de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par deux gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingtcinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.



Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

- **Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.
- **Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

- **Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.
- **Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1 ^{er} , ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Alter Domus Luxembourg S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Christophe Davezac, employé privé, né le 14 février 1964 à Cahors, France, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Monsieur José Correia, employé privé, né le 4 octobre 1971 à Palmeira-Braga, Portugal, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22194. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Référence de publication: 2015127325/391.

(150136502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Flocam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 198.782.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix juillet.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Bernard Neyens, employé privé, né le 20 janvier 1962 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement à L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich, Grand-Duché de Luxembourg.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Le nom de la société à responsabilité limitée est «Flocam S.à r.l.» (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Steinfort, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.



Art. 3. Objet social.

- 3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle pourra créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.
- 3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. Elle pourra également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.
- 3.3. La Société pourra employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4 La Société a pour objet également la réalisation de toute transaction immobilière, notamment via l'acquisition et la détention de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.
- 3.5. La Société pourra, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui sembleront nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

- 4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1 Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000 EUR), représenté par:
- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»);
- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»);
- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»);
- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»);
- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»);
- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»);
- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»);
- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»);
- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»);
- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»); sans mention de valeur.
- 5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 5.2.1. Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation de Parts Sociales à condition que l'annulation concerne toutes les Parts Sociales émises dans une ou plusieurs catégorie(s) de Parts Sociales. Les rachats et annulations de catégorie de Parts Sociales, devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inverse (commençant par la catégorie de Parts Sociales J).

Dans l'hypothèse d'une diminution du capital social par le rachat et l'annulation de catégories de Parts Sociales, les détenteurs de Parts Sociales des catégories de Parts Sociales rachetées et annulées doivent recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la catégorie visée détenues par ces derniers qui est rachetée et annulée.

- 5.2.2. La Valeur d'Annulation par Part Sociale doit être calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales qui est rachetée et annulée.
- 5.2.3. Le Montant Total d'Annulation doit être déterminé par le Conseil et approuvé par les associés. Le Montant de l'Annulation Total doit être le Montant Disponible pour chaque catégorie de Parts Sociales au moment de l'annulation de



cette catégorie de Parts Sociales sauf en cas de décision contraire des associes prise de la manière prévue pour la modification des Statuts pour autant, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.2.4. La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et exigible par la Société dès le rachat des Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales appropriée.

Les mots suivant auront les définitions suivantes aux fins de l'Article 5:

«Montant Disponible» signifie le total des bénéfices nets de la Société alloués à une catégorie de Parts Sociales (incluant les profits reportés), dans la mesure où les associés détenant les parts de ladite catégorie de Parts Sociales auraient eu droit à un dividende, augmenté par (i) toute réserve ou prime librement distribuable et (ii) selon le cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la catégorie de Parts Sociales devant être annulée, dans la mesure où ce montant constitue un montant disponible, conformément à la Loi, mais réduit par (i) toutes pertes, (ii) toutes sommes devant être allouées à un poste de réserves conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts pour que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Par lequel:

AA = le Montant Disponible

NP = bénéfices nets attribuables à la catégorie de Parts Sociales (incluant des profits reportés tels que déterminés pour la catégorie de Parts Sociales visée)

P = autres réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale relatifs à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée, à la condition que cela correspond aux montants disponibles conformément à la loi.

L = pertes (pertes reportées incluses)

LR = toutes sommes devant être placées en réserves conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» signifie le montant résultant de l'annulation par Part Social devant être payé à un associé détenteur d'une Part Sociale rachetée ou annulée.

«Montant Total d'Annulation» signifie le montant total à payer comme prix de rachat pour toute les Parts Sociales d'une catégorie de Parts Sociales qui a été rachetée et annulée.

«Parts Sociales» signifie chaque part sociale de la Société.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s), les associés désigneront un (1) propriétaire par part sociale.
 - 6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

- 6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé. Au cas où une part sociale est détenue en usufruit et en nue-propriété, l'inscription au registre des Associés mentionne l'usufruitier et le nu-propriétaire et leur qualité (à savoir «usufruitier» ou «nu-propriétaire»).
- 6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

- 7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixent la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.
 - 7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.
 - Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»).
 - 8.1 Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut (peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités



et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

8.2 Procédure

- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Grand-Duché de Luxembourg.
- (ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
 - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.
- (vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.
- (vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.
- (viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

- (i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature seule de tout gérant ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) et 8.3 (ii) des Statuts.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

- 9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
 - 9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.
- 9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.
- Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

- 11.1 Pouvoirs et droits de vote
- (i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés») dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).
- (ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Dans un tel cas, chaque associé doit donner son vote par écrit. Si elles sont adoptées, les Résolutions Circulaires des Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
 - 11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.



- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.
 - (iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (vii) En cas de démembrement de la propriété des parts sociales, le droit de vote aux assemblées générales ordinaires est exclusivement réservé à l'associé usufruitier. Le nu-propriétaire a le droit de participer aux dites assemblées générales sans droit de vote.
- (viii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les troisquarts (3/4) du capital social. En cas de démembrement de la propriété des parts sociales, le droit de vote aux assemblées générales extraordinaires est exclusivement réservé à l'associé nu-propriétaire. L'usufruitier a le droit de participer aux dites assemblées générales sans droit de vote.
- (ix) En cas de démembrement des parts sociales, pour le calcul des règles de quorum et de majorité, il est tenu compte des parts sociales démembrées. Le capital social représenté par les parts sociales démembrées est considéré comme présent ou représenté lorsque l'associé détenteur du droit de vote est présent ou représenté.
- (x) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

- 12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.
- 12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.
 - 12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

- 13.1 L'exercice social commence le premier (1 er) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.
- 13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
 - 13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
- 13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.
- 13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques au Grand-Duché de Luxembourg (un «Jour Ouvrable»), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

- 14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.
- 14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.
- 14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.



15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

Tout paiement de dividende doit être fait conformément à l'ordre suivant:

- Les détenteurs de parts sociales de catégorie A sont en droit de recevoir un paiement de dividende par année d'un montant de zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale de chaque part sociale de catégorie A détenue par ces derniers, puis,
- Les détenteurs de parts sociales de catégorie B sont en droit de recevoir un paiement de dividende par année d'un montant de zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale de chaque part sociale de catégorie B détenue par ces derniers, puis,
- Les détenteurs de parts sociales de catégorie C sont en droit de recevoir un paiement de dividende par année d'un montant de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale de chaque part sociale de catégorie C détenue par ces derniers, puis,
- Les détenteurs de parts sociales de catégorie D sont en droit de recevoir un paiement de dividende par année d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale de chaque part sociale de catégorie D détenue par ces derniers, puis,
- Les détenteurs de parts sociales de catégorie E sont en droit de recevoir un paiement de dividende par année d'un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale de chaque part sociale de catégorie E détenue par ces derniers, puis,
- Les détenteurs de parts sociales de catégorie F sont en droit de recevoir un paiement de dividende par année d'un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale de chaque part sociale de catégorie F détenue par ces derniers, puis,
- Les détenteurs de parts sociales de catégorie G sont en droit de recevoir un paiement de dividende par année d'un montant de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale de chaque part sociale de catégorie G détenue par ces derniers, puis,
- Les détenteurs de parts sociales de catégorie H sont en droit de recevoir un paiement de dividende par année d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale de chaque part sociale de catégorie H détenue par ces derniers, puis,
- Les détenteurs de parts sociales de catégorie I sont en droit de recevoir un paiement de dividende par année d'un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale de chaque part sociale de catégorie I détenue par ces derniers, puis,
 - Les détenteurs de parts sociales de catégorie J sont en droit de recevoir un paiement de dividende sur le solde restant.
- Si l'entièreté des parts sociales de la dernière catégorie (dans l'ordre alphabétique inverse, e.g. les Parts Sociales de Catégorie J) ont été annulées suite à leur remboursement, rachat ou par tout autre moyen au moment du paiement du dividende, le solde du paiement de dividende peut ensuite être affecté aux parts sociales de la dernière catégorie restantes (e.g. Parts sociales de Catégorie I si les Parts Sociales de Catégorie J ont été annulées).
 - 15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

- 16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux. En cas de démembrent des parts sociales, référence est faite à la convention d'usufruit pour la répartition du boni de liquidation entre le nu-propriétaire et l'usufruitier.
- 16.3 En cas de démembrement des parts sociales et par dérogation à l'article 11 (vii) des Statuts, le droit de vote attaché aux parts sociales démembrées est exercé par le nu-propriétaire.



VII. Dispositions générales

Art. 17.

- 17.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, téléfax, email ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

Souscription et Libération

Monsieur Bernard Neyens, prénommé, déclare:

- (i) souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie A, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie B, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie C, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie E, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie E, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie G, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie G, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie I, douze mille
- (ii) les libérer intégralement en valeur nominale d'un montant total de cent vingt-cinq mille Euros (125.000 EUR) avec une prime d'émission d'un montant de dix millions cent soixante mille Euros (10.160.000 EUR) par un apport en nature (décrit ci-dessous).

Description de l'Apport

L'apport à la Société consiste en mille (1.000) actions, représentant cent pourcent (100 %) du capital social de la société Cars Benelux S.A., une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 60, rue de Koerich, L-8437 Steinfort, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.626, pour un montant de dix millions deux cent quatrevingt-cinq mille Euros (10.285.000 EUR).

Évaluation de l'Apport

La valeur totale de l'apport en nature est de dix millions deux cent quatre-vingt-cinq mille Euros (10.285.000 EUR).

Cette évaluation a été approuvée par Monsieur Bernard Neyens conformément à la déclaration de la valeur de l'apport datée du 27 mai 2015, qui sera annexée à cet acte et qui sera soumise aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

La preuve de l'apport a été apportée au Notaire soussigné.

Réalisation effective de l'apport

Monsieur Bernard Neyens, précité ci-dessus, déclare que:

- Il est propriétaire sans restriction des actions apportées et possède le pouvoir d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles,
 - L'apport de ces actions est effectivement réalisé avec effet au 10 juillet 2015,
- Toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans les juridictions de situation des actions, aux fins d'effectuer leur transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tout tiers.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à € 1.500,-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:



- 1. Monsieur Bernard Neyens, né le 20 janvier 1962 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement à L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
 - 2. Le siège social de la Société est établi à L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich, Grand-Duché de Luxembourg.

FAIT ET PASSÉ à Capellen, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte

Signé: B. NEYENS, C. MINES.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22382. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015127333/366.

(150137128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Sysco George Town Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 194.764.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of June,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

SMS Bermuda Holdings, an exempted general partnership governed by the laws of Bermuda, with registered office at Thistle House, 4 Burnaby Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 48912 (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Mélody Brunot, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on June 10, 2015.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Sysco George Town Limited S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-), with registered office at 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, having migrated to the Grand Duchy of Luxembourg following a deed of the undersigned notary, dated 28 January 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 902 of 2 April 2015 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 194764 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1. To amend the financial year of the Company so that it will forthwith start on the first (1) day of July of a given year and end on the thirtieth (30) day of June of the following year, and to close the current financial year on the thirtieth (30) day of June 2015.
 - 2. To amend article 25 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above amendment.
 - 3. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the financial year of the Company so that it will now start on the first (1) day of July of a given year and end on the thirtieth (30) day of June of the following year.

The Shareholder further resolved that the current financial year, which has started on 1 st January 2015, shall end on the thirtieth (30) day of June 2015 and that the financial year following such amendment will begin on the first (1) day of July 2015 and will end on the thirtieth (30) day of June 2016.



Second resolution

The Shareholder resolved to amend article 25 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the change of the financial year.

As a consequence of the above, article 25 shall from now on read as follows:

"Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of July of each year and ends on the last day of June of the following year."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1.400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de juin,

par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

SMS Bermuda Holdings, une société en nom collectif exonérée («exempted general partnership») des droits de Bermudes, ayant son siège sociale au Thistle House, 4 Burnaby Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée avec le Bermuda Registrar of Companies sous le numéro 48912 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Mélody Brunot, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 10 juin 2015.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Sysco George Town Limited S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000,-), dont le siège social est au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant migré au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant en date du 28 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 902 du 2 avril 2015, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194764 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme ci-dessus indiqué, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Modification de l'exercice social de la Société de sorte qu'il commencera le premier (1) jour de juillet d'une année donnée et se terminera le trentième (30) jour de juin de l'année suivante et clôture de l'exercice financier en cours le trentième (30) jour de juin 2015.
 - 2 Modification de l'article vingt-cinq (25) des statuts de la Société, afin de prendre en compte la modification ci-dessus.
 - 3 Divers.
 - a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

- L'Associé a décidé de modifier l'exercice social de la Société de sorte qu'il commencera le premier (1) jour de juillet d'une année donnée et se terminera le trentième (30) jour de juin de l'année suivante.
- L'Associé a de plus décidé que l'exercice social en cours, qui a commencé au 1 ^{er} janvier 2015 se terminera le trente (30) juin 2015 et que l'exercice social suivant cette modification débutera le premier (1) jour de juillet 2015 et se terminera le trente (30) juin 2016.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 25 des statuts de la Société afin de refléter la modification de l'exercice social. En conséquence de ce qui précède, l'article 25 sera désormais rédigé comme suit:



« **Art. 25. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1 ^{er} jour de juillet de chaque année et s'achève le dernier jour du mois de juin de l'année suivante.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé, avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: M. Brunot, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 24 juin 2015. GAC/2015/5255. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015127822/106.

(150136162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Districal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 23.913.

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois de juillet.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DISTRICAL SA, avec siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 23913, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph KERSCHEN, alors de résidence à Luxembourg-Eich, le 20 janvier 1986, publié au Mémorial C no 113 du 3 mai 1986, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 27 novembre 2013, publié au Mémorial C no 75 du 9 janvier 2014, (la «Société»)

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Willy HEIN, indépendant, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 4, Rue de l'Eau,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Krippler, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Willy HEIN, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1.- Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.
- 2.- Augmentation du capital social de son montant actuel de EUR 37.184,03 au montant de EUR 222.000,- par l'émission de 8.500 nouvelles actions, intégralement libérées;
 - 3.- Souscription des nouvelles actions par l'actionnaire unique CENTRE IMMOBILIER Sàrl; Libération
 - 4.- Fixation de la valeur nominale des actions à EUR 22,20,- chacune.
 - 5.- Suppression du capital autorisé échu.
 - 6.- Confirmation que les actions de la Société sont et resteront nominatives.
- 7.- Modification de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante: «Le capital social de la société est fixé à deux cent vingt-deux mille euros (EUR 222.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de vingt-deux euros et vingt cents (EUR 22,20,-) chacune.

Les actions de la société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.».

8.- Divers



II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions dans l'article 5 des statuts de la Société.

Deuxième et troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-quatre mille huit cent quinze euros et quatre-vingt-dix-sept cents (EUR 184.815,97,-) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euros et trois cents (EUR 37.184,03,-) à deux cent vingt-deux mille euros (EUR 222.000,-) par l'émission de huit mille cinq cents (8.500) nouvelles actions, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Toutes les nouvelles actions sont souscrites à l'instant par l'actionnaire unique à savoir:

CENTRE IMMOBILIER, une société à responsablilité limitée, ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 2 Rue de l'Eau, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 17639 représentée par son administrateur unique Monsieur Willy Hein, prénommé, qui déclare souscrire les huit mille cinq cents (8.500) actions nouvellement émises et les libérer par un apport en espèces s'élevant à cent quatre-vingt-quatre mille huit cent quinze euros et quatre-vingt-dix-sept cents (EUR 184.815,97,-).

Toutes les actions sont libérées en espèces de sorte que le montant de cent quatre-vingt-quatre mille huit cent quinze euros et quatre-vingt-dix-sept cents (EUR 184.815,97,-) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des actions à vingt-deux euros et vingt cents (EUR 22,20,-) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide supprimer le capital autorisé de la Société échu.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de confirmer que les actions de la Société sont et resteront nominatives.

Septième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital social de la société est fixé à deux cent vingt-deux mille euros (EUR 222.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de vingt-deux euros et vingt cents (EUR 22,20,-) chacune.

Les actions de la société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.».

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.



Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.600,-.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Willy Hein, Jean-Pierre Krippler, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 22 juillet 2015. 1LAC / 2015 / 23129. Reçu 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015126110/102.

(150138119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Diagenics SE, Société Européenne.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 129, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 152.777.

Im Jahr zweitausendundfünfzehn, den sechsten Juli

Vor dem Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz in Niederanven,

IST ERSCHIENEN:

Herr Sam YASTAS, Manager, wohnhaft in D-40668 Meerbusch, 8A, Birkhuh Weg,

hierzu ermächtigt auf Grund eines Zirkularbeschlusses des Verwaltungsrats der Gesellschaft welcher, nach "ne varietur" Unterzeichnung vom Komparenten und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Der Komparent, handelnd in seiner Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft, hat den amtierenden Notar ersucht, folgende Feststellungen zu beurkunden:

I. die europäische Aktiengesellschaft DIAGENICS SE, mit Sitz in L-1521 Luxemburg, 129, rue Adolphe Fischer, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 152.777 (die "Gesellschaft"), wurde gegründet durch Urkunde von Notar Jacques DELVAUX, damals mit Amtssitz in Luxemburg, am 12. April 2010, veröffentlicht im Amtsblatt Mémorial C, Recueil des sociétés et associations (das "Mémorial"), Nummer 1241 vom 15. Juni 2010

Die Satzung der Gesellschaft wurde das letzte Mal geändert durch eine Urkunde vom 30. Mai 2011, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, veröffentlicht im Mémorial, Nummer 1787 vom 05. August 2011.

- II. Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von hundertfünfundsechzig Millionen dreihundertzweiundsechzigtausendfünfhundertsechsundvierzig Euro (EUR 165.362.546.-), eingeteilt in zweiundachtzig Millionen sechshunderteinundachtzigtausendzweihundertdreiundsiebzig (82.681.273) Stammaktien mit einem Nennwert von je zwei Euro (EUR 2.-).
- III. Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Kapital von vierunddreissig Millionen sechshundertsiebenunddreissigtausendvierhundertvierundfünfzig Euro (EUR 34.637.454.-) eingeteilt in siebzehn Millionen dreihundertachtzehntausendsiebenhundertsiebenundzwanzig (17.318.727) Aktien mit einem Nennwert von je zwei Euro (EUR 2.-).
 - IV. Artikel 5, welcher die Voraussetzung für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende Angaben:

Absatz 5 und ff.:

- "Der Verwaltungsrat wird ermächtigt und beauftragt:
- Diese Kapitalerhöhung zu tätigen, besonders die neuen Aktien in einer Gesamtausgabe, in Teilausgaben in Abständen oder fortlaufend auszugeben mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen, Umwandlung von Forderungen oder auch nach Genehmigung durch die jährliche Generalversammlung, mittels Einbeziehen von Gewinnen oder Reserven;
- den Ort und den Zeitpunkt der Gesamtausgabe oder der eventuellen einzelnen Teilausgaben, den Emissionspreis, sowie die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen festzulegen.
- Das Vorzugsrecht zur Zeichnung der Aktionäre bei der oben genannten Neuausgabe von Aktien mittels Einzahlung von Bareinlagen oder Sacheinlagen, aufzuheben oder einzuschränken.

Diese Ermächtigung ist gültig bis zum 28. Juni 2015 und kann bezüglich der Aktien des genehmigten Kapitals welche bis zu diesem Zeitpunkt noch nicht ausgegeben wurden, durch eine Generalversammlung der Aktionäre erneuert werden.



Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmässig beurkundeten Kapitalerhöhung wird vorliegender Artikel entsprechend abgeändert. Dem Verwaltungsrat oder jeder dazu bevollmächtigten Person obliegt es, diese Änderung durch notarielle Urkunde bestätigen zu lassen."

V. Gemäss Beschluss vom 15. Dezember 2011 hat der Verwaltungsrat entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals das Gesellschaftskapital um zweihundertachtunddreissigtausendvierhundertsechsundzwanzig Euro (EUR 238.426.-) zu erhöhen, durch die Ausgabe von einhundertneunzehntausendzweihundertdreizehn (119.213) Aktien mit einem Nennwert von je zwei Euro (EUR 2.-).

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch den Komparenten, und der Nachweis wurde dem unterzeichnenden Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag erhalten hat.

VI. Gemäss Beschluss vom 15. Dezember 2012 hat der Verwaltungsrat entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals das Gesellschaftskapital um einhunderteinundvierzigtausendzweihundertfünfzig Euro (EUR 141.250.-) zu erhöhen, durch die Ausgabe von siebzigtausendsechshundertfünfundzwanzig (70.625) Aktien mit einem Nennwert von je zwei Euro (EUR 2.-).

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch den Komparenten, und der Nachweis wurde dem unterzeichnenden Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag erhalten hat.

VII. Gemäss Beschluss vom 15. Dezember 2013 hat der Verwaltungsrat entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals das Gesellschaftskapital um einhundertzehntausend Euro (EUR 110.000.-) zu erhöhen, durch die Ausgabe von fünfundfünfzigtausend (55.000) Aktien mit einem Nennwert von je zwei Euro (EUR 2.-).

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch den Komparenten, und der Nachweis wurde dem unterzeichnenden Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag erhalten hat.

VIII. Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Komparent beschliesst, Absatz 1 und 2 von Artikel 5 abzuändern damit sie folgenden Wortlaut bekommen:

Absatz 1

"Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt einhundertfünfundsechzig Millionen achthundertzweiundfünfzigtausendzweihundertzweiundzwanzig Euro (EUR 165.852.222)."

Absatz 2

"Es ist eingeteilt in zweiundachtzig Millionen neunhundertsechsundzwanzigtausendeinhundertundelf (82.926.111) Aktien mit einem Nennwert von je zwei Euro (EUR 2.-)."

Bevollmächtigung

Die Erschienene erteilt hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Sam Yastas, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 20 juillet 2015. 1LAC/2015/22801. Reçu 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 27. Juli 2015.

Référence de publication: 2015126107/82.

(150137399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Followcorp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.470,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 169.888.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention sous seing privée signée le 15 avril 2015, que 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de la société Followcorp S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.888, ont été cédées, avec effet au 15 avril 2015, par la société The Roses Alley S.à r.l., société luxembourgeoise ayant son siège au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.889, à la société Neoxia Maroc



SARL, société marocaine ayant son siège social au 119 boulevard Emile Zola, B 13 Etage N°7 20300 Casablanca (Maroc) inscrite au registre du commerce de Casablanca sous le numéro 185115.

Suite à cette cession, le capital social de la société Followcorp S.à r.l. est détenu comme suit:

774 parts sociales détenues par la société The Roses Alley S.à r.l,

195 parts sociales détenues par Monsieur Laurent ESPOSITO,

125 parts sociales détenues par la société Neoxia Maroc SARL,

100 parts sociales détenues par Monsieur Christophe BAILLON,

100 parts sociales détenues par Monsieur Errol Cohen,

28 parts sociales détenues par la société Bitsmedia Pte Ltd,

25 parts sociales détenues par Monsieur Guil Ymar.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Followcorp S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015126181/28.

(150137577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

EGC 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 198.147.

La société FINEX.LU S.A. SOPARFI, RCSL B144705, siégeant 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, déclare avoir vendu en date du 13.07.2015:

42 parts de la société EGC 3 SARL, RCSL B198147, siégeant 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- Monsieur Tomasz Jerzy CHMIELECKI né le 15/05/1979 à Lodz, Pologne, résidant Zlotno 86J, PL-94221 Lodz, Pologne

Et

42 parts de la société EGC 3 SARL, RCSL B198147, siégeant 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- Monsieur Tomasz Michal KECERSKI né le 28/05/1979 à Lodz, Pologne, résidant Skrzetuskiego 10 m.1, PL-92-432 Lodz, Pologne

Et

42 parts de la société EGC 3 SARL, RCSL B198147, siégeant 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à

- Monsieur Przemysław Adam MAZUREK né le 2/08/1981 à Lodz , Pologne, résidant Maratonska 95 m.72, PL-94-007 Lodz, Pologne

Certifié exact et sincère

Paddock Fund Administration

Luxembourg

Référence de publication: 2015126143/26.

(150138331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Enea Sicav, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé (en liquidation).

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 147.584.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société qui s'est tenue le 15 avril 2015, les actionnaires ont:

- nommé Maître Mélanie Sauvage, avocat à la cour, née le 2 juillet 1980 à Paris (France), demeurant 30, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, au poste de liquidateur avec les pouvoirs suivants:
- (i) le liquidateur aura les pouvoirs les plus larges pour s'acquitter de sa mission, et en particulier tous les pouvoirs prévus par les dispositions applicables de la législation luxembourgeoise et devra avoir tous les pouvoirs ordinaires et extraordinaires en relation avec le recouvrement des actifs, du paiement des créances et la distribution du produit net;
 - (ii) le liquidateur devra préparer un inventaire détaillé de l'actif et du passif de la Société;



- (iii) la Société sera engagée devant les tiers par la seule signature du liquidateur;
- (iv) le liquidateur pourra avoir à faire des paiements anticipés de boni de liquidation, après avoir payé ou provisionné le montant nécessaire pour régler les créances dues et les créances conditionnelles; et
- (v) le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, pour des transactions spéciales et particulières, donner pouvoir à un ou plusieurs agents dans des conditions et pour une période de temps qu'il devra déterminer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENEA SICAV Mélanie Sauvage Mandataire

Référence de publication: 2015126152/24.

(150137564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Eurel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 41.729.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue de manière extraordinaire au siège social de la société le 08/07/2015 à 10.00 heures

1. L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes à partir de la date d'expiration de leur mandat à savoir le 1 ^{er} juin 2015.

Sont renommés Administrateurs:

- M. Tobacoff Queenie, Administrateur de société, avec adresse au 75, Viale di Villa Pamphili I-00100 Rome;
- M. Costa Sandro, Administrateur de société, avec adresse au 100, Viale delle Mura Gioanicolensi I-00100 Rome;
- M. Balzano Alessandro, Administrateur de société, avec adresse au 24, Via Monte delle Gioie, I-00100 Rome;

Est renommée Commissaire aux comptes:

Luxembourg International Consulting S.A. (Interconsult) avec siège social à L-2227 Luxembourg - 11, Avenue de la Porte Neuve.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2021

Luxembourg, le 08/07/2015.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015126161/24.

(150138153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Eurofins Scientific SE, Société Européenne.

Capital social: EUR 1.520.444,70.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 167.775.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2014 de la société EUROFINS SCIENTIFIC SE ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

Pour EUROFINS SCIENTIFIC SE

JEANTETASSOCIES AARPI

5, rue ALDRINGEN

L-1118 LUXEMBOURG

Catherine CATHIARD

Un mandataire / Avocat

Référence de publication: 2015079372/17.

(150090615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck